**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 20 (1932)

**Heft:** 388

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : la nationalité de la femme

mariée : (suite de la 1re page)

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-260827

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dévouée - et certes, ce n'est pas une sinécure dévouée — et certes, ce n'est pas une sinecure que d'être secrétaire d'une association qui compte 180 Sociétés affiliées! — L'Assemblée de Zurich a élu celles qui devront combler ces vides: M<sup>III</sup> Clara Nef (Hérisau), présidente de la Frauenzentrale d'Appenzell, bien connue dans les milieux féministes comme dans ceux de la protection de l'enfance; M<sup>III</sup> H. Dünner (Aarau), la nouvelle

Pentance; M<sup>ne</sup> Fl. Dunner (Aarau), la nouveile présidente de la Frauenzeutrale d'Argovie; Sœur A. Pflüger (Zurich), et M<sup>ne</sup> Schönauer-Regenass (Bâle), connue aussi dans les milieux suffragistes. L'Assemblée de Zurich a comme toutes les années entendu et approuvé différents rapports, Celui de la présidente dévouée, M<sup>ne</sup> A. de Montet Celui de la présidente dévouée, Mme A. de Montet (Vevey) mentionne l'Annuaire des Femmes suisses qui a été édité en 1931 par les soins de l'Alliance et distribué à toutes les sociétés affiliées, puis, comme propagande, à des bibliothèques, aux Conseillers fédéraux et à toutes les légations suisses à l'étranger; de plus il a été envoyé à la légation de Washington les portraits et biographies de 5 femmes suisses qui doivent figurer à l'Exposition de Chicago de 1933. Le rapport traite encorc des questions de films, de travail à domicile, de nationalité de la femme mariée, du Comité pour la tionalité de la femme mariée, du Comité pour la tionalité de la femme mariée, du Comité pour la fête nationale où l'Alliance sera représentée dès l'année prochaine — enfin, de beaucoup de petites choses et grandes questions, et ce n'est qu'en écoutant ce rapport que l'on se rend compte du travail considérable accompli par le Comité, travail souvent inconnu, parfois infructueux, et pourtant nécessaire.

Nous ne faisons que mentionner ici les 3 rap-

Nous ne faisons que mentionner ici les 3 rapports des commissions: éducation nationale ( $M^{Ila}$  Serment), études législatives et office suisse pour les professions féminines ( $M^{mo}$  Glättli) qui paraîles professions féminines (Mme Glättli) qui paraitront comme précédemment dans l'Annuaire des
Femmes Suisses. La causerie humoristique de
Mle Zellweger, sur ce sujet Ce que l'Alliance
attend de ses sociétés affilitées peut être résumée
de la façon siuvante: 1. Prière de lire les circulaires! 2. En payant les cotisations ne pas
oublier d'indiquer le nom et le lieu; 3. § 20 des
statu's: ne pas oublier d'indiquer les changements
de présidentes des Sociétés affiliées; 4. Prière
de s'intéresser davantage à l'Assemblée générale
en y déposant des motions et en formulant des en y déposant des motions et en formulant des remarques au sujet du rapport annuel! La com-munication de M<sup>le</sup> Georgine Gerhard, sur la Conférence internationale du travail social à Francfort a suscité beaucoup d'intérêt, de même que celle de M<sup>me</sup> Studer, sur l'Ecole suisse des Gardes-malades qui est au seuil de grandes transformations et qui aura besoin de l'appui de toutes

A la suite du rapport de la Commission d'étu-des législatives Mme Glättli proposa la résolution suivante qui, après une discussion intéressante, fut adoptée par la grande majorité de l'assem-

blee:

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses qui, dès le début des travaux concernant les Assurances sociales, a apporté à ces questions, l'intérêt le plus vit et qui s'est prononcé en faveur d'une Assurance-vieillesse et survivants obligatoire, demande au Conseil Fédéral et au Parlement d'écarter l'initiative en faveur des vieillards, dite « l'initiative-aumône ».

Nous femmes, sommes persuadées que l'emploi proposé d'une partie des ressources, destinées d'après la Constitution à l'Assurance vieillesse et survivants, ne peut se justifier. Une telle décision causerait une profonde déception à tous ceux, électeurs et population tout entière, qui ont contribué en son temps à l'adoption de l'art. 34 quater de la Constitution fédérale.

Nous trouvons en outre que seul un nombre

Nous trouvons en outre que seul un nombre relativement faible de personnes assistées pourrait

être atteint par la répartition annuelle des fonds détournés de l'Assurance-vieillesse, et que par contre ces dons auraient le résultat de décharger les cantons du sentiment de leur responsabilité envers leurs ressortissants indigents. Enfin, et surtout, nous estimons qu'un tort incalculable serait causé par là à la notion d'assurance, et que l'adoption de l'Assurance-vieillésse et survivants se verrait indéfiniment renvoyée si ce n'est rendue tout à fait impossible!

Les déléguées à l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses reunie à Zurich le 15 octobre 1932, en s'appuyant sur les motifs exposés ci-dessus, adressent au Haut Conseil fédéral la requête suivante: qu'il veuille bien maintenir Jermement le principe d'une assurance générale obligatoire, seul moyen de venir dignement en aide à nos vieillards, nos veuves et nos orphelins.

La deuxième journée fut consacrée aux pro-

La deuxième journée fut consacrée aux problèmes qui tiennent le monde entier en haleine en ce moment: le désarmement et le chômage. Le résumé des travaux de la Conférence du désammement présenté par  $M^{\rm me}$  Chenevard-de Morsier fut écoutée non sans émotion par un très nombreux public qui sut en apprécier et la documentation sûre et la part que y prenait le cœur. Enfin la conférence de M<sup>lle</sup> Dora Schmidt, adjointe à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers, et du travail, fut un exposé magistral de la question, sur lequel nous reviendrons pro-chainement plus en détail. M<sup>III</sup>e Schmidt a insisté surtout sur trois points: l'étendue et la portée du chômage des femmes, les efforts tendant à souchomage des temmes, les etforts tendant a sou-lager, la situation des chômeuses, le travail fé-minin en général et l'inquiétude suscitée par l'opposition qu'il rencontre. Sur la proposition de M<sup>ile</sup> Anna Martin, l'Assemblée a décidé à l'unanimité la création d'une commission d'étude du travail féminin.

du travail feminin.

La soirée du samedi, passée dans l'immense salle extra-moderne de la paroisse de Wipkingen; fut tout à fait charmante. Les 6 tableaux présentés par le Lycéum de Zurich: Toutes les espèces de femmes zurichoises ont fait rire et réfléchir à la fois, gâteries sucrées et fleurs ont abondé. Le dimanche après-midi fut d'un haut inde visiter quelques-unes des œuvres sociales dont Zurich est si riche. Merci aux femmes de cette ville de nous avoir si cordialement, si fraternellement accueillies! et au revoir l'année prochaine — où? ceci n'a pas encore été décidé! Au Tessin??? C'est notre souhait!

A. Debrit-Vogel

# Ce que pense Lord Cecil du suffrage des femmes

Délégation britannique à la Société des Nations. Genève, 7 octobre 1932.

Je regrette beaucoup d'avoir été empêché de participer à votre diner de ce soir, ainsi que j'avais espéré pouvoir le faire, car j'aurais aimé y apporter une fois de plus mon témoiaimé y apporter une fois de plus mon témoi-gnage en faveur du suffrage des femmes. L'autre jour, lorsque cette question fut tou-chée à la VIe Commission, il était étrange d'entendre produire à nouveau les arguments opposés, qui nous étaient si familiers en Angleterre il y a quelques années. Un orateur, par exemple, nous assura que si les femmes avaient le droit de vote, et puisqu'elles sont plus nombreuses que les hommes, elles ris-queraient de former un bloc compact qui ma-

joriserait les membres masculins de leur fa-

joriserait les membres masculins de leur famille. Or, pour quiconque a l'expérience du
vote des femmes dans sa pratique actuelle,
rien ne peut être plus absurde que cette
crainte. Les femmes ne votent pas plus en
bloc que ne le font les hommes... ni ne votent
davantage d'après leur sexe que d'après la
couleur de leurs cheveux.

La réalité est que l'affranchissement politique des femmes n'a amené dans la majorité
des cas que peu de différence. Les femmes
sont plutôt plus conservatirces que les hommes
en ce sens que, généralement, elles votent
avec leurs maris. Or, les hommes mariés étant
plus conservateurs que les célibataires les
femmes augmentent de ce fait le pouvoir
électoral des classes conservatrices.

Et de tous les autres maux que l'on nous
prédisait comme un résultat du vote des
femmes, il ne s'en est produit aucun en
Angleterre. Il est certain que les femmes se
préoccupent de certaines questions plus que
les hommes celles sont d'une manière aénérale

Angleterre. Il est certain que les femmes se préoccupent de certaines questions plus que les hommes : elles sont d'une manière générale plus décidées en matière de paix, elles soutiennent de tout leur appui les principes de tempérance et d'économie, et naturellement, elles favorisent toutes les mesures en faveur de la protection de l'enfance. Mais ceci mis à part, elles votent de la même façon que les hommes. Elles tiennent aussi davantage qu'eux à faire usage de leur droit de vote — peut-étre en raison de la nouveauté — et cette participation féminine a rendu les députés plus attentifs à la nécessité de s'occuper des injustices et des misères qui affectent les femmes. mmes.

femmes.

En résumé, je puis dire qu'en Angleterre le suffrage féminin a été certainement un indéniable succès, et je doute fort que l'on puisse trouver dans mon pays plus d'une poignée de réactionaires qui voudraient revenir en arrière, au temps où les femmes ne possédaient pas ce droit.

Avec tous mes bons vœux.

CECIL.

# Le péril des stupéfiants

On nous communique:

On nous communique:

La production mondiale des stupéfiants dépasse de beaucoup ce qui est nécessaire pour l'usage médical et scientifique de ces produits. Et tout le surplus s'en va aux malheureux adonnés à ce vice, par les canaux clandestins d'un trafic sans scrupules.

L'an passé une convention de la litte de la l

L'an passé, une convention internationale a été élaborée à Genève pour mettre fin à ce commerce illicite. Si elle entre en vigueur, il s'ensuivra un assainissement considérable de la situation. Mais pour que cet accord humanitaire puisse fonction-ner, il doit être ratifié par 25 Etats, dont la Suisse, avant le 13 avril 1933. Il est donc très important que notre Parlement ratifie au plus tôt cette convention, en tout cas cette année, car plusieurs autres pays attendent notre engagement avant de signer, vu l'importance de notre production de stupéfiants.

N. D. L. R. — Nous sommes entièrement d'accord avec ce qui précède, et saluons avec d'autant plus de joie la nouvelle de la récente constitution d'un Comité national pour mener chez nous la lutte contre les stupffaints que les suffragistes suisses ont été parmi les premières à réclamer

une campagne d'opinion publique et le groupe-ment des éléments sains de notre population contre ce fléau. Mais ce que, en revanche, nous ne parvenons pas à comprendre, c'est pourquoi, et dans ces circonstances, ce Comité, tel que sa composition a été publiée, ne compte pas une seule femme parmi ses membres?. Une explica-tion s'impose d'autant plus pour nous donner les la raison de cet ostracisme, que ce sont des fémi-nistes convaincues qui ont mis sur pied ce Comité.

## Les Femmes et la Société des Nations

### La nationalité de la femme mariée

(Suite de la 1re page.)

Or, ce fut précisément ce pessimisme qui se trouva en défaut. Non pas que des Etats ayant déclaré par écrit à la S. d. N. qu'ils étaient en voie de ratifier la Convention, ou qu'ils estidéclaré par écrit à la S. d. N. qu'ils étaient en voie de ratifier la Convention, ou qu'ils estimaient sa revision inopportune, aient tout à coup tourné bride et soient revenus sur ces déclarations! mais ce qui fut significatif et réconfortant, c'est l'attention en éveil, l'esprit largement compréhensif, la sympathie pour nos principes, ce sont les efforts de conciliation tentés sur une large échelle entre le point de vue des Etats signataires de la Convention et celui des organisations féminines, qui se manifestèrent durant les quatre longues séances que la l're Commission (Commission juridique) consacra entièrement à cette question, qu'on ne peut lui reprocher d'avoir escamotée! Certes, nous dûmes subir des attaques directes, ou ce persiflage galant, mille fois plus insupportable qu'une opposition nette, de la part de certains orateurs; certes, entre autres, le délégué suisse invoqua, au nom de son gouvernement, cette unité juridique de la famille que ne garantissent pas davantage certaines législations actuelles quand elles pratiquent le jus soli, comme l'a si excellemment montré Mªme Maria Vérone dans l'un des rapports des organisations féminines; mais d'autres discours rachetèrent largement par leur sérieux. Leur intérêt actif leur désir d'aboutir tres discours rachetèrent largement par leur sérieux, leur intérêt actif, leur désir d'aboutir à une entente, ces inévitables taches au ta-bleau. Et c'est ainsi que l'on vit surgir comme à une entente, ces inévitables taches au tableau. Et c'est ainsi que l'on vit surgir comme un moyen terme, entre la proposition de revision de la Convention présentée par les délégations chilienne et colombienne et appuyée par 4 délégations, et l'argumentation hollandaise, suisse, canadienne, etc., en faveur des avantages de la Convention comme remède à l'apatridie ou à la double nationalité — argumentation dont plusious fommes mombres de délégations ont sent i tout le poids, disons-te delégations ont sent it out le poids, disons-te ponsabilité — on a vu surgir une proposition belge, autour de laquelle les organisations féminines décidèrent immédiatement de faire bloc. Cette proposition, due au remarquable juriste international qu'est M. H. Rolin, tendait à substituer, dans les articles incriminés de la Convention, le mot de « personne» ou de « personne mariée » à celui de « femme » ou de « femme mariée », et le mot de « conjoint » à celui de « mari », sauvant ainsi le principe de l'égalité entre les sexes.

Une discussion extrémement intéressante s'engagea alors, les délégués irlandais et suédois soutenant chaleureusement ce projet, que d'autres attaquèrent pour des motifs d'ordre juridique pratique. Finalement, et à regret, M. Rolin estima plus sage de retirer sa pro-

explorations à Babylone, Chésiphone, Ur, respirations à Basylone, Chespitolie, vic Kish, elle se souvient des archéologues alle-mands avec lesquels, avant la guerre, elle en-tretenait des rapports amicaux et scientifiques: « Aucune guerre, dit-elle, ne saurait mettre fin à la haute estime que je voue aux archéologues allemands. Je ne puis songer à eux comme à des ennemis. Ah! quel terrible monde! des amitiés brisées! »

Elle se proposait d'achever l'organisation du Musée et de s'en retourner ensuite auprès des siens, en Angleterre. Mais la mort la surprit une nuit, dans son sommeil, le 12 juillet 1926, à l'âge de cinquante-huit ans.

Cette fin frappa l'Irak comme une catastrophe. On ensevelit la défunte avec les honneurs militaires: le Haut-Commissaire et son état-major, les autorités civiles et militaires, les ministres, les sheiks du désert l'escortèrent à sa dernière demeure, tandis que les troupes faisaient la haie.

Morte ainsi à l'apogée de sa carrière, quoi

d'étonnant si des légendes fantastiques se sont créées sur la vie extraordinaire de Gertrud Bell? Elle devient la femme mystérieuse l'Orient, la reine sans couronne de l'Arabie, la Diane du désert... Puisse l'horizon de notre vie s'élargir de-

vant l'exemple de la sienne!

E. Strub. (Traduit librement et adapté en français par M.-L. Preis.)



Catalogue de l'Exposition

Marg. FREY-SURBECK: Rosita

### XII<sup>me</sup> Exposition de la Société des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs Neuchâtel, octobre 1932.

Fort bien installée dans cinq salles de la Galerie Léopold Robert, cette exposition révèle

d'emblée une tenue excellente: gances creuses ni trop de banalités, mais bon nombre d'ouvrages intéressants à des titres divers. On peut se demander pourquoi ce groupement

féminin dans un domaine où les femmes ne diffèrent des hommes que bien malgré elles. Quelques accès de mauvaise humeur de la part des jurys masculins ne justifient guère cette «bande à

part » puisque, ainsi que nous l'avons maintes part » puisque, amsi que nous l'avons maintes fois observé, tout véritable artiste apprécie le talent d'où qu'il vienne. Et, d'ailleurs, n'y aurait-il pas à tenir compte aussi des préventions du public à leur égard? J'hésite à décider si c'est là du vrai féminisme. Pratiquement, cette scission permet des expositions plus limitées, ce qui pourrait constituer sa meilleure raison d'être.

perinet des expositions pins immeter, ce qui prourrait constituer sa meilleure raison d'être, Voyons, en adoptant à peu près l'ordre alphabétique, quelles œuvres s'imposent plus spécialement à l'attention. Violette Diserens (Lausanne) affirme un progrès constant dans un envoi remarquable: dans La promenade, un couple de cavaliers s'avancent dans une frondaison savoureuse, largement traitée, subtilement nuancée; un Bouquet, aux tons brillants et harmonieux des paysages italiens où s'unissent heureusement le caractère du pays et celui de l'artiste. La piquante Rosita, de Marg. Frey-Surbeck (Berne) vivement colorée, sûrement esquissée, peut avoir ressenti l'influence de Matisse, tout en gardant sa valeur personnelle. Amy Moser (Zurich) expose de beaux paysages méridionaux, bien établis et finement colorée dans une tonalité grise. Très moderne, le portrait de Nanette

grise. Très moderne, le portrait de Nanette Genoud (Lausanne) déconcerte par une certaine dureté, voulue sans doute, mais pour le moins risquée. Sa petite marine, Les thoniers est quelque peu métallique, mais originale.

Le portrait de Mme Germaine Hainard-Roten (Genève) finement dessiné, sobre de tons, im-plique une individualité d'artiste. Germaine Escher (Zurich) expose un *Portrait de ma mère* qui plait par un accent de sincérité et une facture à la fois large et discrète. De Marie Lotz (Bâle), deux agréables portraits de jeunes filles, la sou-



# DE-CI, DE-LA

#### Onze cents couverts féminins.

C'est à Genève que l'on vient de voir ce nombreux banquet uniquement féminin, à l'occasion du Xme anniversaire de la fondation de l'Assol'Ecole seconciation des anciennes élèves de daire et supérieure des jeunes filles. Onze cents aariennes élèves en effet avaient répondu à l'in-vitation à elles adressée, et s'étaient groupées selon leur «volée» le long de 330 mètres selon leur « volée » le long de 330 mètres de tables fleuries; et l'on comptait parmi ces onze cents têtes une nonagénaire sortie de l'Ecole en 1862 aussi bien que des représentantes des

Classes toutes récemment terminées.
Beaucoup de gaîté, beaucoup de vieux souve-nirs évoqués, des discours, des télégrammes des absentes (parmi elles, et bien à regret la rédactrice du Mouvement) et pour terminer une revue

que l'on nous dit avoir été charmante rappelant le temps passé... ce temps si lointain pour les unes, si proches pour les autres. Il convient donc de féliciter chaudement les initiatrices et les orga nisatrices de cette fête... « post-scolaire » si bien réussie. Mais pourquoi ne faire ceci que tous les dix ans? et pourquoi convoquer tout le monde à la fois dans des réunions si nombreuses qu'elles en deviennent forcément prohibitives pour rencontres en dehors de la même volée? pourrait-on pas faire des réunions plus fré-quentes de volées de la même décade par exem-

Suggestion dédiée aux initiatrices.

#### Sagesse ou imprudence?

On sait que, lors de sa mémorable traversée de l'Atlantique, Lindbergh avait emporté pour toute boisson de l'eau. Mais c'était un Américain et un célibataire. On pouvait espérer que le pro fesseur Piccard, en bon Suisse, père de famille, serait plus prudent et qu'il emporterait un bon petit cordial réchauffant. Nouvelle déception. Il r'a emporté comme liquides que du lait, du cho-colat et de l'eau! Et à l'atterrissage, il a préféré l'eau au traditionnel champagne. Nansen avait déclaré que dans les grands froids, l'alcool

position, mais il resta quelque chose, et même beaucoup, de l'esprit de compréhension qui l'inspirait dans le remarquable rapport et la résolution finale présentés à l'Assemblée au nom de la Ire Commission par un autre ju-riste, qui mit toute sa science et sa bonne volonté à concilier la réalité des faits inexovolonté à concilier la réalité des faits inexo-rables, soit la décision de ratification de la Convention par de nombreux gouvernements, avec le point de vue féministe: nous avons nommé M. René Cassin (France). Recom-mandons à tous ceux qui veulent se faire une idée claire de ce qui vient de se passer à Genève la lecture de ce rapport 1; recomman-dons-la aussi à nos législateurs, soit fédéraux soit cantonaux, qui y verront de quel respect, de quelle attention, peuvent être entourées des de quelle attention, peuvent être entourées des revendications féminines, et pourront s'inspirer de cet exemple.

Il est évident toutefois que cette Résolu-

tion finale, dont nous publions le texte plus loin, ne pouvait donner satisfaction aux organisations féminines, puisqu'elle contient la recommandation de ratifier cette Convention recommandation de ratifier cette Convention de La Haye contre laquelle elles ont lutté, et cela malgré les efforts de Mle Hesselgren (Suède) en sous-Comité, et de 4 délégations en séance de Commission, pour la faire supprimer. C'est pourquoi les organisations féminines ont-elles remis aux mains de M. Cassin la résolution suivante, qui fut lue par lui en Assemblée plénière, et à la suite de laquelle il rendit publiquement hommage à la maturité politique des femmes: rité politique des femmes:

Cette résolution ne contient pas tous les desiderata des grandes associations féminines internationales et des femmes en général, qui auraient voulu que la ratification de la Convention ne soit pas recommandée, leur but étant d'obtenir l'égalité juridique complète entre hommes et femmes en matière de nationalité.

1 Doc. A. 61, 1932. V.

Les circonstances actuelles n'ayant pas permis une solution plus favorable, les grandes associa-tions fémines internationales sont décidée à poursuivre leur action à l'intérieur des Etats et en collaboration avec la S. d. N. jusqu'au jour où elles obtiendront entière satisfaction.

(Il y a loin de là, on le voit, à la nouvelle

fantastique d'une rupture!)
D'autre part, cette Résolution contient un certain nombre de dispositions excellentes, qui lui rallièrent malgré tout plusieurs membres féminins de délégations ou d'organisations lui ratherent maigre tout plusieurs membres féminins de délégations ou d'organisations féminines. Nous signalons tout spécialement les trois derniers paragraphes, qui, loin d'enterrer la question, en marquent au contraire l'évolution future, et la laissent à l'ordre du jour de la S. d. N. d'une part, tout en la recommandant d'autre part à l'attention des Etats signataires. « Eau bénite de cour, camouflage...», ont dit les unes; « perspectives d'avenir, portes ouvertes, possibilités pratiques d'application nationale...», ont répondu les autres. Et la preuve que cette Résolution valait, 'malgré tout, 'bien mieux que rien, et constituait un progrès appréciable, a été que Mª Vergara, déléguée chilienne, qui a lutté jusqu'au bout contre la ratification (en identifiant malheureusement trop étroitement son point de vue et ses méthodes avec ceux de toutes les organisations féminines), a renoncé à poursuivre cette lutte en Assemblée plénière pour ne pas faire échouer la Résolution. On seit en effett avien Assemblée plénière pour ne pas faire échouer la Résolution. On sait, en effet, qu'en Assemblée plénière de la S. d. N., l'unanimité est exigée pour l'adoption S. d. N., I unanimite est exigee pour 1 adoption d'une décision, ceci pour sauvegarder le principe de la souveraineté des États membres: or donc, il aurait suffi d'une seule voix se prononçant contre cette Résolution pour qu'elle fût écartée et que fussent perdus ainsi pour longtemps ses avantages. Nous nous serions trouvées de ce fait en face d'une table rase et d'une campagne à recommencer de

A à Z. C'est ce qu'ont bien compris même les plus extrémistes des organisations féminines, réalisant d'ailleurs sans doute que dès 1936 — dans quatre ans — la Convention devient — dans quatre ans — la Convention devient automatiquement revisable; et c'est par le moyen souvent usité pour tourner la difficulté, c'est-à-dire par l'abstention, qu'a été manifestée l'opposition, 30 Etats votant pour la Résolution, et 8 s'abstenant, dont non seulement le Chili et Cuba, mais aussi la Tchécoslovaquie (M<sup>me</sup> Plaminkowa), la Pologne (M<sup>me</sup> Hubicka), etc. Et d'autre part, des féministes aussi connues et respectées que M<sup>le</sup> Hesselgren (Suède) ayant voté pour cette Résolution, on ne peut vraiment pas dire qu'il y ait eu opposition générale des femmes, mais plutôt différence de tactique, les unes estimant plutôt différence de tactique, les unes estimant la solution finale bien plus heureuse qu'elles ne l'auraient jamais espéré, les autres la déne l'auraient jamais espéré, les autres la dé-plorant, mais se gardant de la faire échouer, crainte du pire, et toutes, croyons-nous (sauf peut-être quelques éléments extrêmes), la con-sidérant comme une étape sur la route de l'égalité juridique entre les sexes. Personnellement, en tout cas, c'est là notre point de vue.

# Résolution adoptée par l'Assemblée

L'Assemblée,

L'Assemblée,
Ayant examiné avec le plus vif intérêt le rap-port du Secrétaire général contenant les observa-tions soumises par les Gouvernements sur la ques-tion de la nationalité des femmes, conformément à la résolution de la Douzième Assemblée, ainsi que les observations du Comité des représentan-tes des Organisations féminines internationales, et les pétitions des Femmes catholiques et des Hom-mes catholiques: 1

tes des Organisations féminines internationales, et les pétitions des Femmes catholiques et des Hommes catholiques; <sup>1</sup>
Considérant que la Conférence de Codification de La Haye n'a pas eu l'intention de consacrer dans les dispositions de la «Convention concernant certaines questions relatives aux conflits de lois sur la nationalité » un principe contraire à l'indépendance de la nationalité de la femme mariée, mais bien plutôt de méttre un terme à certaines difficultés résultant des divergences existant entre les législations de différents pays, relatives à la matière (art. 8, 9, 11), et que l'article 10 a même consacré une application formelle de cette indépendance;
Et que la Conférence de Codification de La Haye a recommandé dans son veu No VI aux Etats d'examiner s'il ne serait pas possible:

10 de consacrer dans leur droit le principe de l'égalité des sexes en matière de nationalité, en prenant particulièrement en considération l'inférêt des enfants;

20 de décider spécialement que désormais la nationalité de la femme ne sera pas en principe affectée sans son consentement, soit par le seul fait du mariage, soit par celui du changement de nationalité du mari.

Constatant que, dans leurs observations, un grand nombre de gouvernements ont exprimé

rait du mariage, soit par celui du changement de nationalité du mari.

Constatant que, dans leurs observations, un grand nombre de gouvernements ont exprimé l'avis que les articles 8 à 11 de la Convention de La Haye réalisent le progrès qu'il est actuellement possible d'atteindre par voie d'accord international de caractère général en ce qui concerne la nationalité des femmes.

Considérant que tout amendement en dehors de la procédure ordinaire de revision se heurterait à des obstacles pratiquement insurmontables et que, par exemple, il n'est pas même possible de faire disparaître les expressions qui semblent avoir prêté à un malentendu sur la discrimination entre les sexes en matière de nationalité.

Certaine que l'entrée en vigueur de ces articles ne sera en aucune façon de nature à porter préjudice à toute action ultérieure concertée dans le domaine international au moment où une telle action deviendra possible.

1 Il s'agit ici de la pétition en faveur de l'égalité des sexes lancée par la Commission internationale des Femmes catholiques. (Réd.)

Considérant que, dans l'intervalle, cette entrée en vigueur n'imposera aucune restriction à la liberté d'action de tout Etat qui désirerait, dans sa législation en matière de nationalité, donner une application plus étendue au principe de l'éga-lité des sexes;

lité des sexes;

Convaincue enfin que la question de la natio-nalité des femmes est en voie d'évolution et se trouve liée aux changements affectant la situa-tion de la femme dans la vie sociale, économique

tion de la temme uaus la vice socialité.

L'exprime l'espoir que les Etats qui ont déjà signé ladite Convention sur la nationalité promulgueront toutes les mesures législatives nécessaires pour donner effet à cette Convention et effectueront prochainement le dépôt de leurs afficiations.

effectueront prochainement le oepoi un infairiactions, Attire l'attention des Etats qui n'auraient pas encore pris les mesures législatives de nature à donner effet à la Convention, sur la possibilité qu'il y aurait pour eux de rédiger leurs lois internes dans une forme répondant mieux aux vœux des organisations féminines, autre les gouvernements de lui fournir des enseignements sur la suite qui aura pu être donnée par eux au vœu No VI de la Conférence de Codification;

renseignements sur la suite qui aura pu être donnée par eux au vœu Nº VI de la Conférence de Codification;
Prie le Conseil de tenir compte de ces renseignements et de suivre l'évolution de l'opinion publique à l'égard de cette importante question afin de déterminer le moment auquel cette évolution aura atteint un stade permettant de prendre d'autres mesures concertées d'ordre international.

# En marge de l'Assemblée de la Société des Nations

# Le dîner suffragiste

Un succès sans précédent que ce dîner, orga-nisé pour sa propagande par l'Alliance Internatio-nale pour le Suffrage. En effet, quelques mem-bres de son Comité s'étaient demandé si au lieu de laisser toujours défendre la cause du vote féminin par des femmes, il ne faudrait pas profiter de la présence simultanée à Genève de tant d'Etat, représentant aussi bien des ffrage féminin que des pays sans ce à suffrage suffrage, pour faire entendre à ceux-ci les expériences et les opinions de ceux-là, expériences et opinions qui, dans la bouche de parlementaires et de ministres connus et appréciés, auraient certainement une valeur toute spéciale. L'em-pressement et la bonne volonté manifestés par tous ceux auprès desquels les premières démarches furent faites prouva tout de suite que l'idée était réalisable, si bien que pour donner plus d'ampleur à cette manifestation, il fut décidé d'inviter à s'y faire représenter, non seulement les délégations des pays non affranchis, mais celles de tous les pays, et d'engager d'autre part tous et toutes les féministes de près ou de loin à participer à cette soirée.

Le résultat de toute cette propagande et de toutes ces démarches fut le 7 octobre une salle bondée, dans laquelle on avait pu tout juste dresser les couverts des 200 personnes inscrites, une atmosphère de chaude cordialité, des toilettes de fête, la présence des délégués officiels de 35 pays, ministres, ambassadeurs, chargés d'affaires, sénateurs et députés... parmi lesquels, il faut le dire carrément ici, la Suisse brillait par son absence. M. Motta s'était courtoisement excusé, devant être à Berne ce jour-là, mais notre elélégation privée de son chef ne jugea pas à propos, comme les autres délégations, de le faire remplacer officiellement par un de ses mem-bres, et malgré des démarches personnelles ne



Catalogue de l'Exposition

Violette DISERENS: Paysage italien.

dide Bouquet, harmonieusement éclatant, de quoi faire sourire la plus sombre demeure. Il y a dans le portrait de Mme G., par Mme Magnin-Damagnez (Orbe) une expression d'usure honnête et résignée très heu-reusement sentie et rendue. Il faut reconnaître, une fois de plus, que les portraits de femmes, comme ceu d'enfants, réussissent assez généra lement aux femmes peintres, quand

riante Vally, en rouge et la pensive Suzy, en vert. De la même un splen-

elles sont vraiment peintres.

Le Jour de pluie, de Nelly Briquet-Gross, largement brossé, rend toute la mélancolie d'un paysage trempé de pluie. Les paysages, ou plutôt les maisons valaisannes de Mme Haimard-Béchard (Genève) dont le caractère est si bien rendu, avec sûreté de conscience, sans prétensûreté de conscience, sans préten-tion aucune. Les cinéraires de Lina Gloor (Lausanne) agréables et fins de tons. Dans les *Fleurs* de Regina Conti (Lugano), un coloris original bonnes qualités décoratives. Mme Métein-Gilliard¹ (Genève), éprise des rivages pittoresques du Lac Majeur, a su les évoquer avec

¹ Faut-il rappeler ici que c'est au talent d'organisation de M™e Métein-Gilliard qu'est dû pour une bonne part le succès de cette Exposition

sincérité et talent, Elisabeth Thomann-Altenburger (Clurich) a peint naïvement et avec charme une Place de village italien. Dans la toute petite fête de nuit d'Amélie Vallotton il y a du bon qui promet mieux. Enfin et pour miner cette monotone mais inévitable énur énumération, remarquons encore l'amusante nature-morte de Marie la Roche (Bâle). Une Table à thé de style Louis-Philippe, arrangée avec goût, très finement colorée, en trompe l'œil voulu et justifié par du talent.

Les aquarelles et gravures composent un ensemble honorable dont Pexamen détaillé porterait trop loin, citons pourtant: Dora Lauterburg, Charlotte Frankl, Louise Harder, Jeanne Pflüger.

Parmi les sculptures, relativement peu reuses, deux bons bustes de Georgette geois (Paris) et deux gracieuses statuettes d'enfants. D'Alice Jacobi-Bordier une tête de jeune fille, souplement modelée, expressive et vivante.

La salle réservée aux arts appliqués n'est pas moins atrayante de l'exposition. Ce domaine conforme aux aptitudes féminines, c'est là, semble-t-il que leur activité a le plus de chances de s'exercer avec succès. L'extrême sobriété orne-mentale des intérieurs modernes sera compensée heureusement par des objets de choix, plus précieux que la marchandise en série et plus judi-cieusement adaptés à leur milieu. L'art décoratif s'appliquera donc à toutes sortes d'objets usuels pour en renouveler les formes usées, selon les tendance actuelles.

A noter ici les riches et impeccables reliures de M<sup>me</sup> Boissonnas, celles de Sophie Hauser (Berne), également précieuses et les délicieux

en plumes dont Madeleine Baud-Bovy fait une spécialité. Mme Malvany-Trottet (Genève) a joliment illustré un livre d'enfant, dans un goût nouveau mais sans les déformations si peu goûtées par l'enfance. Les petits tableaux en papier découpé de A. Perrenoud (Neuchâtel), très étudiés dans leur simplification originale, offrent un ensemble intéressant et riche de possi-bilités, les tissages d'Edith Nägeli (Zurich) sont ingénieux de facture et d'un bon effet décoratif Parmi les beaux ouvrages d'Alice Frick, se dis-tingue un motif au point de croix, de composition bien trouvée. A mentionner encore Julianne Vau-tier, Marguerite Kirchofer, Clara Vogelsang; d'autres encore pourraient être nommées, mais il faut conclure.

Avons-nous, au cours de ces notations, passé sous silence le produit de labeurs et d'efforts où l'artiste avait mis ce qu'il pouvait de mailleur? Rien n'est plus probable, mais il faudrait posséder une résonnance extraordinaire pour saisir d'emblée tout ce qui cherche à s'exprimer, c'est pourquoi la critique est forcément relative et fallacieuse. Il faut donc voir et apprécier chacun

L'exposition de Neuchâtel sera close à l'heure où paraîtront ces lignes mais elle se rouvrira à Genève où elle sera visible au Musée Rath, du 5 au 27 novembre.

M. L. B.

Seul, le travail acharné construit les caractères.